



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Mali

Question écrite n° 34461

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'accès au traitement contre le sida au Mali. Le problème de l'accès aux traitements est essentiel et souligné par l'ensemble des acteurs de la lutte antisida. Le sida constitue un drame sans précédent en Afrique parce qu'il touche les personnes en âge de travailler et d'avoir des enfants, ce qui engendre de surcroît une crise de développement social et économique majeure. Les protocoles de traitement devraient ainsi être adaptés aux conditions particulières des pays où tout, ou presque, manque. « Moins de comprimés à prendre chaque jour, moins de tests de laboratoire, des médicaments gratuits, dispensés dans les centres de santé périphériques et une implication de la communauté pourraient être les axes essentiels de cette adaptation indispensable aux conditions de vie des pays pauvres ». Il lui demande quelles mesures il est possible d'envisager afin de permettre à ce pays un meilleur accès aux soins et aux traitements afin de freiner l'épidémie qui l'affecte. - Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.

Texte de la réponse

Le rapport 2002 ONU SIDA sur l'épidémie de VIH sida donne pour le Mali un nombre total de personnes infectées de 110.000 avec un taux chez les adultes de 1,7 %, chiffres qui situent le Mali dans la moyenne de l'Afrique sahélienne. La France, précurseur pour les stratégies de prise en charge des patients atteints par le sida, défend une politique de suivi global qui inclut la prévention mais aussi la prise en charge psycho-sociale et thérapeutique. La France apporte son soutien à la politique du Mali dans le cadre de la lutte contre le sida de différentes façons : assistance technique auprès du programme national de lutte contre le sida ; projet (1,370 million d'euros pour 3 ans) intitulé « Réseaux de prise en charge des personnes vivants avec le VIH sida dans trois régions du Mali » qui est en cours d'exécution ; activités du groupement d'intérêt public « ensemble pour une solidarité thérapeutique hospitalière en réseau », qui permet de développer des partenariats entre hôpitaux français et maliens pour favoriser la mise en place des traitements antirétroviraux. Le Mali a déposé un projet de 20 millions de dollars pour deux ans auprès du fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, dont la France est le deuxième contributeur avec une cote part de 150 millions d'euros en 2004. De nombreux autres acteurs sont présents au Mali dans le cadre de la lutte contre le sida, dans le cadre de la banque mondiale (projet de 15 millions de dollars sur 5 ans), de diverses associations et de programmes bilatéraux. Les financements devraient être présents au Mali pour pouvoir mener une lutte efficace contre l'épidémie de VIH. Le problème se situe plus au niveau des capacités du pays en terme d'absorption financière et de ressources humaines formées pour pouvoir réaliser une prise en charge efficace des cas de sida. La France accentue son plaidoyer auprès des instances internationales de lutte contre le sida pour que des stratégies adaptées aux conditions d'exercice de la médecine au Mali puissent être mises en oeuvre afin de faciliter l'accès aux traitements d'un maximum de personnes atteintes, d'assurer le développement de ressources humaines formées à cette prise en charge globale et de favoriser la coordination des différents acteurs de la lutte dans ce pays.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34461

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 2004, page 1354

Réponse publiée le : 4 mai 2004, page 3283